

La Provence, 07/12/17

# Vous souhaitez transmettre votre entreprise ? Vous avez un projet de reprise ? Avec le réseau Transentreprise, la CCI vous accompagne dans vos démarches...

**Transentreprise est un dispositif géré par les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres de métiers qui intègre l'ensemble du processus d'aide à la transmission/reprise des entreprises (artisanat, commerce, hôtellerie-restauration, négoce, services, industrie...)**

**Vous souhaitez céder votre affaire...**  
Nos conseillers vous accompagnent :

- aide dans la construction de votre plan de cession,

- élaboration d'un pré-diagnostic et rédaction de votre offre de cession,
- accès aux réseaux d'experts de la transmission et mise contact avec des repreneurs potentiels.

Grâce à Transentreprise, donnez une visibilité maximale à votre offre de cession en diffusant une annonce sur les sites du réseau.

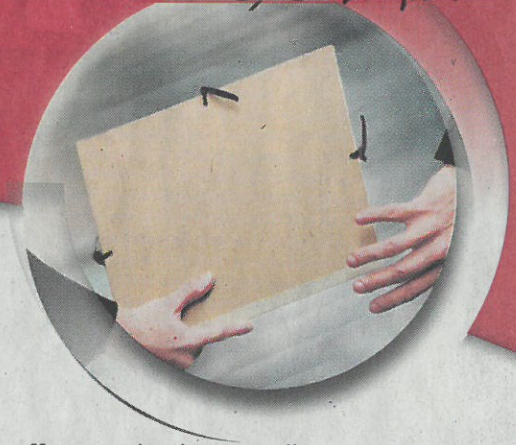
Faites diagnostiquer et évaluer votre entreprise pour concevoir un dossier de cession qui sera un véritable atout dans vos négociations avec les repreneurs potentiels.

## Vous souhaitez reprendre une entreprise...

Contactez la CCI pour :

- la définition de votre projet,
- l'élaboration du dossier de présentation de ce projet et sa diffusion auprès du réseau Transentreprise,
- la recherche d'entreprises à reprendre et la prise de contact avec les experts partenaires et les dirigeants souhaitant céder leur affaire,
- le montage de votre dossier de reprise d'entreprise.

Vous pouvez consulter l'ensemble des



offres sur le site portail : [www.transentreprise.com](http://www.transentreprise.com).

Modalités d'inscription :  
**Service Appui entreprise de votre CCI : 04 92 30 80 85.**  
[appui.entreprises@digne.cci.fr](mailto:appui.entreprises@digne.cci.fr)



04 92 30 80 92 - [www.digne.cci.fr](http://www.digne.cci.fr) - [communication@digne.cci.fr](mailto:communication@digne.cci.fr)

